

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 169

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 3

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 144, substituer au mot :

« choix »

le mot :

« demandes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel